



AVIS PUBLIC


Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a adopté le 15 octobre 2014 le règlement numéro 2014-274 édictant le schéma d'aménagement révisé de quatrième remplacement de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 2014-272.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 19 décembre 2014, soit la date à laquelle le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a signifié à la MRC que ledit règlement respecte les orientations et les projets du gouvernement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de la MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Donné à Granby, province de Québec, ce sixième (6^e) jour du mois de janvier deux mille quinze (2015).


Judith Desmeules, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.